États financiers consolidés 31 mars 2009

TABLE DES MATIÈRES

| RAPPORT DU VÉRIFICATEUR | |
|--|--------|
| ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS | |
| Bilan | 2 |
| État des opérations financières et changements dans le solde des fonds | 3 |
| Notes aux états financiers | 4 - 15 |

Ashe, Casey & Mills Chartered Accountants

206 King Street West Saint John New Brunswick E2M 1S6

Tel: (506) 635-1802 Fax: (506) 635-1832

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Le Musée du Nouveau - Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Le Musée du Nouveau-Brunswick (le « Musée ») au 31 mars 2009 et l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe á la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant dur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éleménts probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes compatbles suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidéle de la situation financière de Musée au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes compatables généralement reconnus du Canada.

Le 26 mai, 2009 Saint John, N.B. Compagables agréés

Bilan consolidé 31 mars 2009

| | Fonds de fonctionne- ment \$ | Fonds d'immo- bilistions corporelles \$ | Fonds affecté \$ | Fonds de dotation | 2009 | 2008 |
|---|---|---|---|--|--|---|
| Actif | Ψ | Ψ | Ψ | Ψ | Ψ | Ψ |
| Trésoreire Placements à court terme (note 3) Comptes clients Comptes débiteurs - subventions Stocks Sommes à recevoir de la province du Nouveau - Brunswick | 46 809 237 936 20 052 9 567 47 726 31 300 393 390 | - - - - | 220 17 874 2 500 33 350 - 16 286 70 230 | 186 266 617 39 271 - - - 306 074 | 47 215 522 427 61 823 42 917 47 726 47 586 769 694 | 50 389 681 727 78 096 53 080 47 147 96 705 |
| Placements (note 3) | 393 390 | - | - | 1 110 575 | 1 110 575 | 1 308 914 |
| Immobilisations corporelles (note 4) | - | 129 143 | - | - | 129 143 | 124 724 |
| Collections et Acquisitions (note 2) | 2 393 392 | 129 143 | 70 230 | - 1 416 649 | 2 009 414 | 2 2 440 784 |
| Passif et soldes des fonds | | | | | | |
| Comptes créditeurs et charges à payer Emprunt interfonds | 87 518 282 245 | - | 26 752 (280 561) | (1 684) | 114 270 | 279 981 |
| | 369 763 | - | (253 809) | (1 684) | 114 270 | 279 981 |
| Non affectés Grevés d'une affectation d'origine interne Grevés d'une affectation d'origine externe Donations Gains et pertes non réalisés nets cumulatifs | | - | 73 876 250 163 | 40 000 - 1 302 653 | 23 629 113 876 250 163 1 302 653 | 22 350 174 801 384 751 1 236 196 |
| sur les actifs de base susceptibles de ve Immobilisations corporelles | nte - | 129 143 | - | 75 680 | 75 680 129 143 | 217 981 124 724 |
| | 23 629 | 129 143 | 324 039 | 1 418 333 | 1 895 144 | 2 160 803 |
| | <u>393 392</u> | 129 143 | 70 230 | 1 416 649 | 2 009 414 | 2 440 784 |

Approuvé par le conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds

Exercice terminé le 31 mars 2009

| Produits | Fonds de fonction - nement | Fonds d'immobili - sations corporelles \$ | Fonds affecté \$ | Fonds de dotation \$ | 2009 \$ | 2008 \$ |
|--|----------------------------|---|------------------------|----------------------------|-----------------------|-------------------------------|
| | | | | | | |
| Subventions Provinciales Fédérales Ministére du Patrimoine canadien | 2 306 694 | - | 75 497 12 915 | - | 2 382 191 12 915 | 2 366 421 51 164 30 121 |
| Revenus de placement Fondation Webster | 15 882 | - - | 344 | 65 797 43 440 | 82 023 43 440 | 72 764 43 440 |
| Services du Musée (note 5) Autres octrois | 183 887 - | - - | (6 967) 206 634 | - | 176 920 206 634 | 169 691 216 241 |
| Legs et dons | 2 506 463 | | 19 330 307 753 | 106 035 215 272 | 125 365 3 029 488 | 47 847 2 997 689 |
| Charges | | | | | | |
| Salaries et avantages sociaux Documents, fournitures et services | 1 969 787 533 626 | | 200 804 251 205 | - 12 297 | 2 170 591 797 128 | 2 086 102 713 297 |
| Collections et acquisitions | 23 835 | - | 48 537 | - | 72 372 | 46 078 |
| Amortissement Subventions de recherches | | 45 177 | 14 500 | | 45 177 14 500 | 50 368 7 500 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 2 527 248 (20 785) | 45 177 (45 177) | 515 046 (207 293) | 12 297 202 975 | 3 099 768 (70 280) | 2 903 345 94 344 |
| Gain à la vente de placements | _ | _ | _ | (13 807) | (13 807) | 44 981 |
| Excédent net (induffisance) Solde du fonds - début de l'année | (20,785) | (45 177) | (207 293) | 189 168 | (82 087) | 139 325 |
| Selon le rapport précédent Rajustement de la période précédente | 22 350 | 124 724 | 519 552 | 1 494 177 - | 2 160 803 | 2 098 664 (30 532) |
| Redressement | 22 350 | 124 724 | 519 552 | 1 494 177 | 2 160 803 | 2 068 132 |
| | 1 565 | 79 547 | 312 259 | 1 683 345 | 2 076 716 | 2 207 457 |
| Cession interne | 22 064 | 49 596 | 11 780 | (83 440) | - | ~ |
| Gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers devenus disponibles pour la vente durant l'année (Note 8) | - | - | - | (175 367) | (175 367) | (1 009) |
| Rajustement de la reclassification pour les gains inclus dans l'État des opérations | - | _ | _ | (6 205) | (6 205) | (45 645) |
| Solde des fonds à la fin de l'année | 23 629 | 129 143 | 324 039 | 1 418 333 | 1 895 144 | 2 160 803 |
| | | | | | | |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

1. Nature de l'organisme

Le Musée du Nouveau - Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal oú sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'historie de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interpréte des documents relatifs à l'historie de Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'oeuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la «Loi») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulée dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2. Principales conventions comptables

Nouvelles normes adoptées au cours de l'exercice

i) Instruments financiers

Le Conseil des normes comptables a publié dans le *Manuel* de nouvelles normes comptables, à savoir les chapitres 3862 et 3863 portant sur la divulgation et la présentation des instruments financiers. Ces nouvelles normes modifient et améliorent les obligations d'information de telle sorte que les entités fournissent des informations supplémentaires sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels elles sont exposées ainsi que sur la façon dont elles gèrent ces risques. Les normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Le Musée a appliqué ces nouvelles normes comptables au début de l'exercice considéré et leur mise en application n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 5).

ii) Information concernant le capital

Le Conseil des normes comptables a publié dans le *Manuel* une nouvelle norme comptable, à savoir le chapitre 1535, « Informations à fournir concernant le capital », qui établit des normes en matière de communication d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital d'une entité, des informations quantitatives au sujet des éléments que l'entité considère comme faisant partie de son capital et des indications sur la question de savoir si une entité s'est conformée aux exigences en matière de capital auxquelles elle est soumise et, dans la négative, les conséquences de cette inapplication. La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007. Le Musée a appliqué cette nouvelle norme comptable au début de l'exercice considéré et sa mise en application n'a eu aucune incidence sur le résultat de ses activités ou sur sa situation financière (note 6).

Constatation des produits

i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes du gouvernement sont constatées lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement, que les services ont été rendus et que la perception est raisonnablement assurée. Les legs et les dons sont constatés au moment de leur réception. Les autres revenus des ventes et des services sont constatés lorsque l'opération est terminée et que la perception est raisonnablement assurée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains et les pertes réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les placements à revenu fixe est constaté pendant la durée de ces placements selon la méthode de l'intérêt réel. .

Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources don't il dispose le Musée présebte ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick , Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants:

(i) Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidienns du Musée.

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs. Comme suit:

| Matériel informatique | 33% |
|-----------------------|-----|
| Matériel | 20% |
| Mobilier | 10% |

Pour l'année d'acquisition, l'ammortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

(iii) Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectés à certaines activités spécifiques, don't les suivantes:

Subventions- Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projects particuliers.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

2. Principales conventions compatables (suite)

Ministère du Patrimoine canadien- Sommes reçues en vertu du programme fédérale d'aide aux musées mis sur pied pour financer des prjets spécifiques visant à donner, à la géneration actuelleet aux génerations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons- Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Fonds grevé d'une affection d'origine interne- Sommes affectées par le conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

(iv)Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée. Le fonds de dotation comprend différent types de fonds affectés:

Dons généraux- Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital est les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs- Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections- Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Recherche Fonds de dotation

Fonds Matthew - Crée en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que cuex du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Crée en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandtion du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles crées afin de respecter les termes et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds de Webster - Les apports reçu du fonds de Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice terminé le 31 mars 2009

2. Principales conventions compatables (suite)

Les revenues d'intérêts provenant de ces fonds sont considérées d'actifs grevés d'une affectatin d'origine externe à être appliquer aux programmes décrits ci-haut. Les montants approvés par le conseil à être transférer au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscales pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grèves d'une affectation d'origine interne.

Placements

Les placements comprennent les titres à capitaux propres et les placements à revenu fixe dont les dates d'échéance est plus de douze mois après la date de fin d'année. Les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les douze suivant la date de fin d'année sont classés comme courants. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont enregistrés à leur juste valeur car la direction n'a pas pour principal objectif de générer des profits de la vente des fluctuations à court terme des prix ou de détenir les placements jusqu'à leur échéance. Les coûts de transaction liés à l'acquisition et à la cession des placements sont capitalisés et sont inclus dans les coûts d'acquisition ou réduisent les produits au moment de leur cession. Les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés. L'achat et la vente des placements sont comptabilisés selon la comptabilité de la date de la transaction.

Stocks

Les stocks sont mesurés au coût le plus faible ou de la valeur réalisable nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif au cours des activités, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprenait tous les coûts d'achat et autres coûts engagés pour mettre les stocks dans leur emplacement et leur condition actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits à l'importation, les taxes non recouvrables, le transport, la manutention et les coûts directement attribuables à l'acquisition des stocks.

Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collectins sont passés en charges l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée couvrent divers sujets qui sont pertinents pour le Nouveau-Brunswick : lettres et sciences humaines, archives et recherche, bibliothèque et sciences naturelles. Elles ont été acquises sur une base continue depuis la fondation du Musée en 1842. Les acquisitions en sciences humaines, qui représentent environ 116 000 artefacts, comprennent des artefacts de l'histoire et de la technologie, des beaux arts et des arts décoratifs. Les archives et la bibliothèque de recherche contiennent 375 mètres de matériaux d'archive, 35 000 photographies, 46 400 monographies, y compris 500 titres de revue. Les acquisitions en sciences naturelles, qui représentent environ 356 000 spécimens ou lots de spécimens, comprennent des collections géologiques, paléontologiques, botaniques et zoologiques.

Services contribués

Les bénévoles ont contribué environ 1 443 heurs (2008 – 1 340) pour aider le Musée à mener à bien ses activités de prestation de services. La valeur du temps donné n'est pas reconnue dans ces états.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

2. Principales conventions compatables (suite)

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Placements

| Les placements comprennent les éleménts suivants: | 2009 | 2008 |
|---|-----------|-----------|
| | \$ | \$ |
| Placements à court terme | | |
| Bons du trésor | 255 810 | 534 988 |
| Obligations arrivant à échéance d'ici un an | 266 617 | 146 739 |
| | 522 427 | 681 727 |
| Placements à long terme | | |
| Obligations | 680 759 | 776,448 |
| Titres en capitaux propres | 429 816 | 532,466 |
| | 1 110 575 | 1 308 914 |

4. Immobilisations corporelles

| | 2009 | | | <u>2008</u> |
|-----------------------|----------------|------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|
| | Coût \$ | Amortis- sement cumule \$ | Valeur compatale nette \$ | Valeur compatable nette \$ |
| Matériel informatique | 240 221 | 215 599 | 24 622 | 26 235 |
| Matériel | 376 032 | 288 287 | 87 745 | 83 764 |
| Mobilier | 85 996 | 69 220 | 16 776 | 14 725 |
| | <u>702 249</u> | 573 106 | 129 143 | 124 724 |

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Instruments financiers

En conformité avec le chapitre 3855, « Instruments financiers », comptabilisation et évaluation, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi. Le classement est déterminé par le Musée lors de la comptabilisation initiale de l'instrument, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Les actifs financiers et les passifs financiers du Musée sont classés et évalués comme suit:

| Actif / passif financier/ | Catégorie | Évaluation |
|---------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| | | |
| Trésorerie | Détenus à des fins de transaction | Juste valeur |
| Créances | Prêts et créances | Coût après amortissement |
| Placements | Disponibles à la vente | Juste valeur |
| Fournisseurs et charges | • | |
| à payer | Autres passifs financiers | Coût après amortissement |

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût après amortissement. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit. Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à leur réalisation, et elles sont alors comptabilisées dans l'état des résultats.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif que le Musée recevrait ou verserait lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture.

Les justes valeurs des placements sont déterminées par référence aux cours acheteurs publiés sur le marché actif à la fin de l'exercice pour les placements à revenu fixe et les placements dans des titres à capitaux propres.

Gestion des risques

Le Musée gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence potentielle sur sa performance opérationnelle et financière, conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats. Le conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques et passe en revue annuellement la politique et les procédures en matière de gestion des risques. Le Musée n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Instruments financiers (suite)

Le Musée est exposé aux risques suivants associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité aux risques spécifiés est fournie lorsqu'il peut y avoir un effet sur les résultats des opérations ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risque au 31 mars 2009 de l'en-cours d'instruments financiers à cette date.

Les instruments financiers du Musée et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants :

| | | R | isques | | |
|--|--------|-----------|-------------------|------------------|-------------------------|
| | | | Risques du marché | | |
| Instruments financiers | Crédit | Liquidité | Change | Taux d'intérê | Autre risque de prix |
| Évalués au coût après amortissement Créances | X | | x | | |
| Fournisseurs et charges à payer Évalués à la juste valeur | | X | Х | | |
| Trésorerie – dépôts | X | | | X | |
| Placements | X | X | X | X | X |

Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Musée ne détient pas directement de sûreté pour ces obligations financières.

Exposition maximale du Musée au risque de crédit au 31 mars 2009 :

| | \$ |
|------------------------------------|------------------|
| Trésorerie | 47 215 |
| Créances | 152 326 |
| Placements à revenu fixe canadiens | <u>1 633 002</u> |
| | 1 832 543 |

Trésorerie et placements: Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements à revenu fixe canadiens est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de créance des entités suivantes: gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements conformément à la politique de placement du Musée.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Instruments financiers (suite)

Créances Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, le Musée ayant une clientèle considérable et diversifiée, et la majeure partie étant des créances des gouvernements et organismes provinciaux et fédéraux. Le Musée applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant de crédit accordé lorsqu'il le juge nécessaire. Le Musée inscrit des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre des parties.

Créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 31 mars 2009 :

| | Ф |
|---|----------------|
| Courant | 127 498 |
| De 30 à 60 jours suivant la date de facturation | 1 088 |
| De 61 à 90 jours suivant la date de facturation | 10 500 |
| Plus de 90 jours après la date de facturation | <u>13 240</u> |
| Montant total à recevoir | 152 326 |
| Provision pour créances douteuses | |
| | <u>152 326</u> |

Le Musée doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La conjoncture économique actuelle, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La direction estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Musée ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et aux activités de placement et de financement prévues, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Instruments financiers (suite)

Risque du marché

Le Musée est exposé au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché. Les risques de marché significatifs auxquels le Musée est exposé sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La monnaie de fonctionnement du Musée est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que le Musée conclue des transactions en dollars américains et n'utilise pas de contrats à termes. Le portefeuille de placements du Musée est investit principalement dans des obligations et valeurs canadiennes et est donc exposé à un risque de change minime.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

Le Musée gère son exposition au risque de taux d'intérêt en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fonds excédentaires sont investis dans des bons du trésor à court terme. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats d'exploitation du Musée.

L'objectif principal du Musée en ce qui a trait à ses placements à revenu fixe est d'assurer la sécurité du principal investi et un niveau élevé de liquidité, tout en obtenant un rendement satisfaisant.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres sont peu exposés au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). Le Musée est exposé au risque de prix sur instruments de capitaux propres en raison de ses placements dans des fonds indiciels de titres de capitaux propres.

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice terminé le 31 mars 2009

5. Financial Instruments (suite)

Le Musée a une politique de placement et les placements du Fonds de dotation sont gérés par un gestionnaire de fonds professionnel. La politique de placement du Musée vise à assurer que les placements de cet organisme sont investis de façon prudente. Afin d'optimiser les rendements à un niveau de risque approprié, la politique présente des lignes directrices concernant la qualité et la diversité des fonds de placement qui sont composés de 0 \% à 10 % de trésorerie et d'équivalents, de 50 % à 60 % de placements à revenu fixe et de 25 % à 40 % de titres à capitaux propres.

Au 31 mars 2009, le Musée avait des placements totalisant 429 816 \$ qui étaient exposé à l'autre risque de prix. Si la moyenne des indices de marché à cette date avait été supérieure ou inférieure de 4 %, toutes autres variables étant demeurées constantes, les gains latents sur les placements classés comme étant disponibles à la vente auraient été supérieurs ou inférieurs de 17 193 \$, respectivement, en raison de l'augmentation ou de la diminution de la juste valeur des fonds de placement indiciels en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente.

Les analyses de sensibilité fournies dans la présente note doivent être utilisées avec prudence en raison du fait que les variations sont hypothétiques et qu'elles ne sont pas indicatives de la performance future. Les sensibilités présentées ci-dessus sont calculées par référence aux soldes de clôture et leur montant variera en raison des fluctuations des soldes dans l'avenir. En outre, aux fins des analyses de sensibilité, l'incidence d'une variation dans une autre hypothèse particulière sur la juste valeur des instruments financiers a été calculée indépendamment de toute variation dans une autre hypothèse. Les variations réelles d'un facteur peuvent entraîner des variations d'un autre facteur, lesquelles peuvent amplifier ou neutraliser l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

6. Informations concernant le capital

Pour ses propres fins, le Musée désigne le capital comme la somme des fonds non affectés, des fonds de dotation, des gains et pertes non réalisés cumulatifs sur les actifs de dotation disponibles à la vente, du fonds de biens et d'équipement. Le Musée n'est pas assujetti à des exigences imposées par une source externe sur son capital. Le capital du Musée est calculé comme suit :

| | 2009 \$ | 2008 \$ |
|---|-------------------|-------------------|
| Fonds non affectés | 23 629 | 22 350 |
| Fonds de dotation | 1 302 653 | 1 236 196 |
| Gains et pertes cumulatifs non réalisés | | |
| sur les actifs de dotation disponibles à la vente | 75 680 | 217 981 |
| Fonds de biens et d'équipement | <u>129 143</u> | 124 724 |
| Capital total | 1 531 105 | 1 601 251 |

Les objectifs du Musée dans la gestion du capital faire concorder généralement la structure de son capital avec la nature sous-jacente et les conditions des actifs financés et de détenir suffisante d'actifs nets non affects pour faire face aux événements financiers négatifs imprévus, afin de maintenir la stabilité de la structure financière. Le Musée cherche à limiter au minimum l'exposition au levier financier et aux obligations financières à un taux variable, et à maintenir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Musée détient des titres négociables à court terme pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités. Les actifs connexes sont

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2009

6. Informations concernant le capital (suite)

investis selon une politique des placements prudente visant à assurer un rendement à long terme lié au marché sur les placements.

7. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants:

| | 2009 | 2008 |
|--|---------|---------|
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Boutique de souvenirs, brochures et autres | 289 211 | 264 172 |
| Droits d'entrée | 93 562 | 86 058 |
| Location d'installations | 17 912 | 24 743 |
| Cotisations des membres | 11 481 | 11 209 |
| | 412 166 | 386 182 |
| Charges | | |
| Boutique de souvenirs, brochures et autres | 235 246 | 216 491 |
| | 176 920 | 169 691 |

8. Produits et charges du Fonds de fonctionnement - Comparaison détaillée au budget

| | 2009 | 2009 |
|---|----------------------|-----------|
| | Chiffres | Budget |
| | réels (non vérifiés) | |
| | \$ | \$ |
| Produits | | |
| Subventions provinciales | 2 306 694 | 2 306 250 |
| Services du Musée | 183 887 | 170 000 |
| Revenus de placement | <u>15 882</u> | 6,000 |
| | 2 506 463 | 2 482 250 |
| Charges | | |
| Salaries et avantages sociaux | 1 969 787 | 1 972 250 |
| Activités | 246 401 | 254 000 |
| Section du conservateur et bibliothéque | 114 830 | 105 000 |
| Commercialisation et expansion | 100 075 | 80 000 |
| Expositions et services techniques | 58 373 | 40 000 |
| Activités communautaires | 10 291 | 10,000 |
| Services aux visiteurs | 27 491 | 24 000 |
| | <u>2 527 248</u> | 2,485 250 |
| Excédent (insuffisance) des charges par rapport aux | | |
| produits | (20 785) | (3 000) |

Notes afférentes aux états financiers consolidés Exercice terminé le 31 mars 2009

9. Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit:

| | | \$ |
|------------------------------------|------|--------|
| Exercices se terminant les 31 mars | 2010 | 16 952 |
| | 2011 | 6 312 |

10. Futurs changements comptables

Normes internationales d'informations foncières

Le Conseil des normes comptables a annoncé que toutes les entités canadiennes, sous réserve de quelques exceptions qui comprennent les organismes sans but lucratif, adopteront des Normes internationales d'informations financière (NIIF) comme des normes comptables généralement acceptées au plus tard le 1^{er} janvier 2001. Le Musée peut, à sa discrétion, adopter les NIIF s'il choisit de le faire. Le Musée évalue actuellement les incidences de l'adoption de ces nouvelles normes.